COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE - PLANCHE CENTRE

Approuvé le 24 novembre 2010

Dernière mise à jour : 28 septembre 2023 (approbation de la modification n°12)

Limite communale

Limite de zone ou de secteur

Emplacement réservé

Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en application de l'article L123-2 du CU

Espace boisé classé

Recul d'implantation Loi Barnier

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Secteur de plan de masse

Recul d'implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du reglement)

Secteur en application du L151-28 du CU à l'intérieur duquel la réalisation de logements comportant des logements locatifs bénéficie d'une majoration du volume constructible définie au règlement

0 — 200 — 400 m

N

En application de l'article L123-1-5 7° du CU

Espace vert protégé

Espace vert protégé strict

Bâtiment de qualité architecturale

Arbres alignés

Ensemble urbain de qualite architecturale et patrimoniale

Ruelles et impasses publiques ou privées

Linéaire commercial protégé

A titre indicatif :

Site classé de la forêt domaniale de Fontainebleau - 2 juillet 1965

Site classé

Périmètre de protection de la forêt (19 avril 2002)

Bande de 50m de protection des lisières

Captage d eau potable

Périmètre de protection d un captage d eau potable

Zone d Aménagement Concerté

En application de l'article L123-2a) du Code de l'Urbanisme

Servitude "Projet d'aménagement global"

R+1+Attique — Indication des hauteurs maximum, par secteur géographique, au sein de la zone UDz2 et de la zone UX1

Secteurs affectés par le bruit

A V E R T I S S E M E N T

Le report des servitudes a une valeur informative. Pour une utilisation précise de ces servitudes, consulter le service gestionnaire. Cf. tableau des servitudes en annexe

N°	Désignation	Bénéficiaire
A	Programme de logements comportant 15% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F
B	Programme de logements comportant 50% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F
C	Programme de logements comportant 25% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F

N° ER	Désignation	Bénéficiaire
3	Extension du Cimetière	Avon
4	Aménagement d'une placette, chemin rural des Bellingants	Avon
5	Aménagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins	Avon
6	Aménagement carrefour, haut de la rue de Changis	Avon
7	Aménagement d'un espace public boisé entre la rue Durand et la rue Bezout	Avon
8	Liaison douce, rue des Déportés	Avon
9	Élargissement de la rue C. Matry	Fontainebleau
11	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guynemer	C.A.P.F
12	Aménagement d'une voirie publique au Sud du quartier Le Bréau	Fontainebleau
13	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guynemer	C.A.P.F
14	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guynemer	C.A.P.F
15	Création d'un rond-point, RD 606	Fontainebleau
16	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606 (déjà prévue au POS en vigueur)	Fontainebleau
17	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606	C.A.P.F
19	Liaison douce, Faisanderie	Fontainebleau
20	Boufflers, création d'un accès viaire par la rue Royale	Fontainebleau
21	Boufflers, création d'une liaison douce débouchant rue de France	Fontainebleau
22	Extension du collège Lucien Cézard	Fontainebleau
23	Élargissement de l'avenue de Valvins (création d'une noue, d'une piste cyclable bidirectionnelle et élargissement du trottoir)	Avon
24	Élargissement de la voie d'accès Odéon (rue Saint-Fiacre)	C.A.P.F

LA PLAINE DU FORT DES MOULINS

LA CROIX DU CALVAIRE

LE PARC

LE PARQUET D'AVON

LE CLOS DES EBATS

LES HERONNIERES

QUARTIER LARIBOISIERE

LE PARTERRE

LE QUINCONCE

LE CHAMP DES GLIERES

LE BREAU

LE CAMP GUY

LA PLAINE D'AVON

UDa UDc UDcv UBb UBa UAa UAb UAd1 UAd2 UCa1 UCa2 UCb UCc UCd UCe UDb UDz UDz1 UDz2 UDz3 UEa UEb UEc UFb UFc UFd UFK UHb1 UHb2 UHb3 UX Nb Nc Nc1 Nd

R+5+attique — Ilot Est

R+1+attique

R+1+attique

R+3+attique

Ilot Ouest